

Délibération **2019 CS 43** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : PASTORALISME ET LOUP

L'an deux mille dix-neuf et le 18 juillet à 11h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 10 juillet 2019, suite à l'absence de quorum au Comité syndical du 02 juillet 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. S'agissant d'une nouvelle convocation, il n'y a pas de condition de quorum. Vingt-quatre (24) présents dont six (6) représentés.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Saine GATIN, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Gisèle MARTIN, suppléante de la commune de SIVERGUES, Danielle BRUN, suppléante Conseil départemental de Vaucluse

Messieurs Michel RUFFINATTI, Serge VANNEYRE, André BOUFFIER, Pierre BENAS, Sergio ILOVAISKY-CANO, José YEVANES, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Marie CHEREZY à Gisèle MAGNE
Christiane NAJI à Anne-Cécile REUS
Laurence DÉ LUZE à Geneviève JEAN
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Pierre POURCIN à André BOUFFIER
Félix BOREL à Michel RUFFINATTI

Etaient excusés :

Mesdames Pierrette FRIMAS, Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Fabienne ELLUL

Messieurs Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Louis BISCARRAT, Paul FABRE, Jean-Louis JOSEPH

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc du Luberon (2009-2023) adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses missions, A.1 protection et gestion dynamique de la biodiversité et C.1 faire du développement de l'agriculture un enjeu de développement durable pour le Parc ;

Vu le plan national d'actions sur le Loup et les activités d'élevage (2018-2023) ;

Considérant le contexte exposé ci-après ;

Considérant l'importance de soutenir et d'accompagner le monde pastoral dans les difficultés rencontrées ;

Comme tout Parc naturel régional, le Parc du Luberon a pour mission de construire et mettre en œuvre un projet de territoire conciliant activités économiques et préservation des patrimoines culturels et naturels (faune, flore, habitats naturels, géologie). La recolonisation de son ancienne aire de répartition par le Loup gris *Canis lupus*, pose de manière particulièrement difficile la problématique de la réussite de cet équilibre.

Le retour naturel du Loup gris et ses impacts

Le retour naturel du Loup gris depuis l'Italie au début des années 1990 est d'abord une conséquence de l'exode rural initié au XIX^e siècle. L'expansion géographique très dynamique de *Canis lupus*, telle qu'observable actuellement, survient dans le prolongement du déplacement progressif des populations humaines des villages vers les villes. Les mutations profondes de la société paysanne, initialement majoritaire dans le pays, ont débuté dès la révolution industrielle de la seconde moitié du XIX^e siècle, puis ont été amplifiées par l'impact démographique désastreux de la première guerre mondiale (1914-1918). Tout au long du XX^e siècle, de vastes portions du territoire national se sont vidées au fil du temps d'une majorité des activités humaines qui s'y exerçaient. Vallées, collines et montagnes, sont progressivement retournées à la forêt au fil des décennies, avec en parallèle un repeuplement significatif en populations d'ongulés sauvages (souvent en lien avec la gestion cynégétique : Cerf, Chevreuil, Sanglier, Mouflon, Chamois, et/ou des politiques de restauration de la Biodiversité : Bouquetin), et depuis la fin des années 80 en France, du Loup gris, prédateur naturel de ces espèces. L'écologie scientifique nous démontre que le niveau de population d'un prédateur va dépendre de la quantité et de la disponibilité locale de ses proies. Un équilibre prédateur – proies qui va sous-tendre l'essentiel de la dynamique observable dans la population de Loup. Ce qui explique pourquoi dans les zones de montagne, les loups se maintiennent toute l'année, y compris en période d'absence des troupeaux. Cependant le contexte pastoral fait que cet équilibre prédateur-proies est aussi influencé par la présence de proies domestiques, que le prédateur intègre dans son régime alimentaire selon des modalités variables en fonction des contextes locaux.

Le problème majeur reste que le Loup gris s'attaque aux troupeaux, qu'il aborde comme une ressource alimentaire supplémentaire facilement disponible dans son milieu. L'animal commet d'importants dégâts, avec des impacts directs, économiques (pertes directes et indirectes ; augmentation des coûts d'exploitation), une véritable souffrance sociale (dégradations fortes des conditions de travail des éleveurs et des bergers ; traumatisme devant la violence naturelle inhérente au comportement de prédation), une modification des pratiques allant jusqu'à l'abandon du pâturage des espaces sylvo-pastoraux éloignés du siège de l'exploitation. S'y ajoutent des impacts indirects sur le tourisme, avec une perturbation des activités de pleine nature (randonnées pédestres ou vélo) par la présence de chiens de protection dans les troupeaux.

Le pastoralisme extensif, une activité soutenue par le Parc du Luberon

Le pastoralisme extensif ovin et caprin est une activité ancienne qui a façonné les paysages durant des siècles, instaurant une forme d'équilibre entre exploitation des ressources naturelles à travers la conduite du troupeau, et développement d'une biodiversité spécifique des milieux ouverts ainsi générés et entretenus. Il s'agit souvent dans nos régions rurales méditerranéennes

Comme tout Parc naturel régional, le Parc du Luberon a pour mission de construire et mettre en œuvre un projet de territoire conciliant activités économiques et préservation des patrimoines culturels et naturels (faune, flore, habitats naturels, géologie). La recolonisation de son ancienne aire de répartition par le Loup gris *Canis lupus*, pose de manière particulièrement difficile la problématique de la réussite de cet équilibre.

Le retour naturel du Loup gris et ses impacts

Le retour naturel du Loup gris depuis l'Italie au début des années 1990 est d'abord une conséquence de l'exode rural initié au XIX^e siècle. L'expansion géographique très dynamique de *Canis lupus*, telle qu'observable actuellement, survient dans le prolongement du déplacement progressif des populations humaines des villages vers les villes. Les mutations profondes de la société paysanne, initialement majoritaire dans le pays, ont débuté dès la révolution industrielle de la seconde moitié du XIX^e siècle, puis ont été amplifiées par l'impact démographique désastreux de la première guerre mondiale (1914-1918). Tout au long du XX^e siècle, de vastes portions du territoire national se sont vidées au fil du temps d'une majorité des activités humaines qui s'y exerçaient. Vallées, collines et montagnes, sont progressivement retournées à la forêt au fil des décennies, avec en parallèle un repeuplement significatif en populations d'ongulés sauvages (souvent en lien avec la gestion cynégétique : Cerf, Chevreuil, Sanglier, Mouflon, Chamois, et/ou des politiques de restauration de la Biodiversité : Bouquetin), et depuis la fin des années 80 en France, du Loup gris, prédateur naturel de ces espèces. L'écologie scientifique nous démontre que le niveau de population d'un prédateur va dépendre de la quantité et de la disponibilité locale de ses proies. Un équilibre prédateur – proies qui va sous-tendre l'essentiel de la dynamique observable dans la population de Loup. Ce qui explique pourquoi dans les zones de montagne, les loups se maintiennent toute l'année, y compris en période d'absence des troupeaux. Cependant le contexte pastoral fait que cet équilibre prédateur-proies est aussi influencé par la présence de proies domestiques, que le prédateur intègre dans son régime alimentaire selon des modalités variables en fonction des contextes locaux.

Le problème majeur reste que le Loup gris s'attaque aux troupeaux, qu'il aborde comme une ressource alimentaire supplémentaire facilement disponible dans son milieu. L'animal commet d'importants dégâts, avec des impacts directs, économiques (pertes directes et indirectes ; augmentation des coûts d'exploitation), une véritable souffrance sociale (dégradations fortes des conditions de travail des éleveurs et des bergers ; traumatisme devant la violence naturelle inhérente au comportement de prédation), une modification des pratiques allant jusqu'à l'abandon du pâturage des espaces sylvo-pastoraux éloignés du siège de l'exploitation. S'y ajoutent des impacts indirects sur le tourisme, avec une perturbation des activités de pleine nature (randonnées pédestres ou vélo) par la présence de chiens de protection dans les troupeaux.

Le pastoralisme extensif, une activité soutenue par le Parc du Luberon

Le pastoralisme extensif ovin et caprin est une activité ancienne qui a façonné les paysages durant des siècles, instaurant une forme d'équilibre entre exploitation des ressources naturelles à travers la conduite du troupeau, et développement d'une biodiversité spécifique des milieux ouverts ainsi générés et entretenus. Il s'agit souvent dans nos régions rurales méditerranéennes

d'une des dernières activités de production à pouvoir s'exercer au sein de vastes portions du territoire. Le pastoralisme représente aussi un véritable patrimoine immatériel et vivant, à travers les savoir-faire et les pratiques ancestrales qui lui sont propres, une « culture métier » constitutive de l'identité provençale. La transhumance ovine des plaines vers les estives en montagne en est la partie la plus emblématique. Ces productions sont aujourd'hui reconnues avec 2 AOP (Banon et brousse du Rove et IGP Agneau de Sisteron), leviers d'identité pour notre territoire et sources d'une économie territoriale qui dépasse largement la sphère agricole.

C'est bien pourquoi, depuis 40 ans, le Parc a engagé une politique pastorale volontariste en partenariat avec le Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM) et les acteurs forestiers ou les collectivités, et via son implication dans la politique européenne Natura 2000. Mesures agri-environnementales, équipements pastoraux, bergerie communale, travaux d'ouverture des milieux... sont autant d'actions concrètes réalisées en liens étroits avec les éleveurs du territoire et pour soutenir leur activité.

L'utilité éco-systémique du pastoralisme extensif

Le pastoralisme répond à de multiples enjeux, inscrits dans la Charte du Parc (2009-2024) ou qui se posent à l'échelle mondiale.

Cette pratique d'élevage extensif, basée sur l'utilisation par le troupeau de milieux peu productifs, pelouses, landes plus ou moins boisées et bois souvent de faible production sylvicole, concilie production agricole et alimentaire, valorisation et entretien du territoire.

Le pastoralisme participe à la conservation des pelouses et garrigues du Parc naturel régional du Luberon. Il favorise une biodiversité végétale et animale liée à ces milieux, qui inclut de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale liées à la région méditerranéenne.

L'élevage extensif contribue à la création et au maintien de paysages emblématiques à haute valeur écologique et culturelle, appréciés des habitants et attractifs pour le tourisme.

L'ouverture des milieux par le pastoralisme est aussi un moyen de prévention « naturel » des risques d'incendies, qui prend d'autant plus d'importance dans un contexte où la fermeture des milieux méditerranéens se combine au réchauffement climatique pour aggraver les risques de feux.

La réinstallation spontanée du Loup gris en Luberon

La réinstallation spontanée du Loup gris en cours depuis quelques années sur le territoire du Parc du Luberon, avec un renforcement récent des attaques à l'Est du Parc, et tout dernièrement en Vaucluse, remet en question les bergers et les acteurs dans leurs pratiques. D'autant que le territoire très boisé du Parc, comme les systèmes d'exploitation (élevage en lots, systèmes extensifs, pâturage en parcs souvent éloignés du siège d'exploitation...), rendent les troupeaux particulièrement vulnérables à la prédation.

Parallèlement, la mission de préservation des patrimoines naturels fait partie intégrante de la raison d'être de tout Parc naturel régional. Nous vivons actuellement une crise majeure d'érosion de la Biodiversité mondiale, que les scientifiques s'accordent pour qualifier de 6^{ème} extinction de masse dans l'Histoire de notre planète. La « Grande Faune » est composée d'espèces de grande taille ayant besoin d'espaces vitaux vastes. Ces populations animales

comportent de ce fait peu d'individus comparativement aux espèces de petite taille. C'est pourquoi ce sont ces grandes espèces qui disparaissent les premières, ce à travers les cinq continents. Les grands prédateurs, situés en bout des chaînes alimentaires, sont numériquement les moins nombreux, et souvent parmi les plus fragiles et les plus difficiles à préserver. Parmi eux, le Loup gris a la particularité d'allier une grande capacité d'adaptation à de multiples environnements, avec une intelligence sociale très développée (vie en groupes d'individus coopérant entre eux). Des caractéristiques biologiques qui compliquent fortement les problématiques de gestion posées par son impact sur le pastoralisme, l'animal étant capable de modifier son comportement en fonction des actions mises en œuvre pour protéger les troupeaux.

Concilier activités économiques et préservation de la biodiversité

Du fait de ces forts enjeux tout à la fois sociaux, économiques et écologiques, et malgré une complexité et des difficultés évidentes, le Parc se doit d'assumer ses missions en prenant sa part du problème. En soutenant les éleveurs, en accompagnant le maintien du pastoralisme et en améliorant la gestion de l'impact du Loup gris sur les troupeaux, sans pour autant remettre en cause le retour naturel d'une telle espèce dans le contexte de chute massive de la Biodiversité.

Le Plan National d'Actions (PNA) 2018-2023 sur le Loup gris et les activités d'élevage définit les possibilités d'intervention des Parcs naturels régionaux (voir en annexe). En novembre 2018, un groupe d'éleveurs subissant l'impact du Loup a interpellé les élus du Parc. Après un premier diagnostic interne de la situation, le Parc du Luberon s'est d'abord rapproché des services de l'Etat en charge du dossier Loup. Des agents du Parc ont assisté à deux réunions d'information en Vaucluse et dans les Alpes-de-Haute-Provence dont celle proposée par le préfet coordinateur du Plan Loup, qui s'est tenue à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de Digne-les-Bains le 12 mars 2019. Le PNRL a aussi participé à une réunion au niveau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte-d'Azur le 22 mai dans le Parc des Baronnies provençales. Cette rencontre a permis un échange avec les Parcs déjà engagés dans des actions concrètes concernant le Loup. En particulier les Parcs du Verdon, du Vercors et des Baronnies provençales, qui mènent pour certains depuis plusieurs années des démarches de médiation et/ou d'expérimentation sur leur territoire. Une réunion de travail s'est par ailleurs tenue le 6 juin 2019 à la Maison du Parc du Luberon avec les DDT 84 et 04 et des représentants des deux services départementaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Cette réunion a été l'occasion d'évaluer comment le Parc pourrait centraliser deux types d'informations concernant le Loup gris sur son territoire :

- les données issues du suivi biologique du Loup, piloté et centralisé par l'ONCFS (réseau Loup) ;
- les données issues du suivi des attaques, piloté et centralisé par les DDT.

L'objectif du Parc avec cette rencontre vise à mieux comprendre et suivre à long terme l'état de la distribution et des effectifs du Loup gris sur le territoire du Parc et de la Montagne de Lure (Réserve de biosphère Luberon-Lure). Ce qui permettra d'évaluer les lacunes de connaissances à combler pour être plus à même d'améliorer la protection des troupeaux. Le principe général de cette démarche est avant tout d'aider les éleveurs, en essayant de créer des conditions leur permettant de mieux anticiper les risques d'attaque afin de mieux s'en protéger.

Le Parc naturel régional du Luberon réaffirme fortement son soutien aux éleveurs. La démarche d'amélioration des connaissances sur l'espèce est ici envisagée comme un moyen de soutenir et améliorer la protection des troupeaux. Les données pourront, si nécessaire, être utilisées pour appuyer la mise en place de tirs létaux, dans le respect des modalités prévues par le plan Loup. L'enjeu est ici de tenter d'augmenter l'efficacité de la défense des troupeaux. Y compris celle des tirs éventuellement nécessaires, en disposant des données permettant de cibler en priorité les loups posant le plus de problèmes. Le Parc rencontrera au plus tôt les éleveurs et les bergers, afin d'établir avec eux un diagnostic partagé de la situation, et de définir en détail avec eux le type d'actions que le Parc pourrait mener, sur le Loup mais aussi plus largement pour mieux soutenir le pastoralisme.

A titre de prospective, et en résumé, l'action du Parc pourrait être, dans le cadre donné par le plan national d'actions sur le Loup gris, et sous réserve des moyens disponibles et/ou à rechercher :

- Définition avec les éleveurs et les bergers d'un nouveau plan de soutien au pastoralisme incluant la question de la prédation
- Amélioration de la communication entre DDT/ONCFS/Parc du Luberon sur les dommages et attaques, les données du réseau Loup sur les individus connus et de détection de nouveaux individus
- Montage avec les éleveurs d'un projet d'expérimentation de défense des troupeaux sur un site pilote, pour tester un dispositif associant un suivi localement affiné du Loup avec un renforcement des moyens de défense des troupeaux (test de nouveaux moyens non létaux ; tentative d'évaluation de l'efficacité des moyens létaux si ceux-ci devaient être employés)
- Démarche plus large de « médiation Loup » auprès des acteurs locaux du Parc et de la montagne de Lure (Réserve de biosphère Luberon-Lure), incluant en priorité éleveurs, bergers et chasseurs, mais aussi les associations de protection de la Nature, les professionnels du tourisme... Un volet devrait être dédié à la communication, information et sensibilisation sur les chiens de protection, auprès des promeneurs (habitants ou touristes).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **VALIDE** la motion : « **Pastoralisme et loup** » ;
- **MANDATE** Madame la Présidente pour mettre en œuvre toute démarche pour l'application de cette position.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1